



Muséum
national
d'Histoire
naturelle



30 ANS
d'inventaire

Colloque

znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

L'HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE !

Mardi 27 et mercredi 28 novembre 2012

LIVRE DES RÉSUMÉS

Site du colloque : www.spn.mnhn.fr/colloqueznieff2012

Site de l'INPN : <http://inpn.mnhn.fr>

30 ans de ZNIEFF : une aventure humaine, une réussite scientifique et technique

J'ai eu la chance de participer à l'aventure des ZNIEFF depuis leur origine, et ce avec plusieurs "casquettes" : associative, naturaliste, chargé de mission dans une DIREN et aujourd'hui comme responsable du Service du Patrimoine Naturel au Muséum national d'Histoire naturelle. Je n'en tire aucune gloire particulière, mais ce parcours me permet un retour sur l'histoire. En 30 ans, que de chemin parcouru ! Nous sommes en effet passés de l'idée un peu folle germée dans l'esprit de quelques précurseurs, à un programme devenu incontournable de connaissance de la biodiversité. Sa prise en compte dans les politiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire est devenue indispensable. Imaginez-vous ce que signifiait il y a 30 ans, le projet consistant à produire un inventaire le plus exhaustif de la biodiversité remarquable du territoire français ? Il a fallu convaincre de nombreux partenaires de la faisabilité d'un tel projet, qui paraissait irréalisable. Mobiliser des acteurs, dont beaucoup étaient aigris par la prise en compte très insuffisante de programmes de zonages menés localement et dont les conséquences en matière de conservation de la nature étaient souvent décevantes.

Qu'il me soit permis de faire ici un peu de corporatisme. Dès l'origine, le Muséum a été au cœur du dispositif, contribuant à bâtir une méthodologie qui, bien que récemment amendée, reste toujours robuste 30 ans après. Je citerais le nom de deux de mes illustres prédécesseurs, François De Beaufort et Hervé Maurin à qui ce projet doit beaucoup. Tant d'autres personnes mériteraient certainement d'être mises au Panthéon des ZNIEFF...

Soyons clairs : les ZNIEFF n'auraient pas vues le jour sans une mobilisation sans pareil des associations et des naturalistes bénévoles, qui ont accepté de collaborer à ce projet, en collectant des données sur le terrain et en remplissant des bordereaux, à l'époque à la main ! Leur rendre hommage est indispensable à l'occasion de ce colloque commémoratif. Au fil du temps, les ZNIEFF se sont installées dans les réseaux "institutionnels" et le programme a pris un tour de plus en plus professionnel. Mais le rôle des naturalistes amateurs reste essentiel et s'il fallait "monétariser" cet apport, les sommes liées au "bénévolat valorisé" seraient tellement énormes qu'aucune structure n'aurait les moyens de les financer. Avec la montée de la notoriété du programme, les ZNIEFF ont trouvé de nouvelles collaborations et de nombreuses collectivités territoriales ont abondé les crédits de l'État pour valoriser et compléter cet outil.

Dans ce tour d'horizon, je ne saurais oublier le Ministère en charge de l'Ecologie, et ses services extérieurs (DRAE, puis DIREN, et aujourd'hui DREAL), qui ont porté et portent toujours ce dossier, dans des conditions souvent difficiles et avec des moyens limités.

Un tournant décisif a été pris avec la création des Conseils scientifiques régionaux du Patrimoine naturel (CSRPN). Leur mission de validation des ZNIEFF est maintenant une pièce essentielle du dispositif. Les révolutions informatiques (Bases de données, SIG, internet) ont également profondément modifié les méthodes de collectes, de validation et de diffusion de l'information sur les ZNIEFF.

Régulièrement, des critiques sont faites sur les ZNIEFF, y compris sur l'acronyme de ce programme. Mais ces critiques, si elles pointent parfois des insuffisances et des améliorations possibles, ne remettent en cause ni la pertinence ni la légitimité de zones basées notamment sur la validité scientifique des données qui les fondent. Par ailleurs, les ZNIEFF sont actuellement les seuls zonages dont les périmètres reposent exclusivement sur des considérations scientifiques, à la différence d'autres périmètres dont les contours sont l'objet de compromis entre la science et la politique au sens étymologique du terme à savoir "vie de la cité". Le concept juridique, qui consiste à ne pas faire des ZNIEFF un outil réglementaire opposable, tout en laissant la jurisprudence s'appuyer sur elles pour juger de la validité de documents d'urbanismes ou de projets divers, est aussi un des principaux succès de cet outil.

Si l'objectif de ce colloque et de commémorer les 30 ans des ZNIEFF, faisant ainsi de ce projet le programme de connaissance sur la biodiversité nationale, le plus ancien parmi les programmes en exercice, il a aussi vocation à se projeter vers l'avenir. Les ZNIEFF restent aujourd'hui une construction moderne et innovante. Je formule des vœux pour que ce colloque soit l'occasion d'échanges fructueux qui inscriront les ZNIEFF dans une perspective d'avenir et qui donneront aux plus jeunes d'entre nous l'envie de poursuivre ce programme pour les trente ans à venir.

Merci à tous et bon colloque !

Jean-Philippe SIBLET

Directeur du Service du Patrimoine Naturel
Muséum national d'Histoire naturelle

Programme du colloque ZNIEFF 2012

Mardi 27 Novembre

9 h 30 / **Accueil des participants**

10 h 00 / **Allocution du Muséum national d'Histoire naturelle [MNHN]**

Gilles BOEUF, Président du Muséum national d'Histoire naturelle

10 h 10 / **Allocution du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie [MEDDE]**
Odile GAUTHIER

Directrice de l'eau et de la biodiversité

1- UNE DÉMARCHE D'INVENTAIRE

Une description thématique et synthétique de l'inventaire ZNIEFF, par son rôle, son histoire, son organisation et ses enjeux.

10 h 30 / **Pourquoi un inventaire ZNIEFF ?**

Arnault LALANNE

Direction Eau et Biodiversité [MEDDE]

10 h 50 / **Contribution à l'histoire des inventaires naturalistes**

Florian CHARVOLIN

Administrateur de l'Association pour une histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)

Professeur Geneviève BARNAUD

Muséum national d'Histoire naturelle

11 h 10 / **Un inventaire unique en Europe**

Jean-Philippe SIBLET

Directeur du Service du Patrimoine Naturel [MNHN]

11 h 20 / **L'organisation de l'inventaire**

Arnaud HORELLOU

Chef de projet ZNIEFF au Service du Patrimoine Naturel [MNHN]

11 h 30 / **Les enjeux d'une modernisation de l'inventaire**

Professeur Serge MULLER

Président du Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine

11 h 50 / **Table Ronde**

12 h 15 / **Pause déjeuner Buffet à la Grande Galerie de l'Évolution du MNHN**

2- OUTIL ET MOTEUR DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Le programme ZNIEFF est un inventaire d'espaces sur les espèces et les milieux naturels patrimoniaux. Il a suscité des dynamiques d'inventaire, il a également été moteur de nouvelles organisations des données brutes d'inventaire par les régions ou les associations. Il a en outre permis d'identifier certaines carences de spécialistes et dans bien des cas, de les dépasser.

14 h 00 / **Amélioration des connaissances de la biodiversité, remarquable, protégée ou menacée**
Laurent GODÉ

Responsable du Service Biodiversité et milieux naturels du Parc Naturel Régional de Lorraine

14 h 20 / **ZNIEFF : Moteur de l'organisation de bases de données naturalistes en région (SILENE)**

Frédéric ANDRIEU et **James MOLINA**

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

14 h 40 / **Présentation de la démarche ZNIEFF en Outre-mer et du problème de l'accès à la connaissance**

Olivier TOSTAIN

Vice-président du Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guyane

15 h 00 / **Table Ronde**

15 h 25 / **Pause-café**

3- ZNIEFF : DE LA CONNAISSANCE À LA CONSERVATION

Le programme ZNIEFF, par son rôle de socle de connaissance de la nature patrimoniale et remarquable, a vocation à rassembler voir à engendrer de la connaissance. Il a aussi pour finalité de synthétiser cette connaissance, afin qu'elle soit utilisée le plus efficacement possible pour la préservation et la conservation des enjeux patrimoniaux.

15 h 55 / **ZNIEFF : pivot de la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité**
Francis OLIVEREAU

Chef de l'unité Écologie, Faune, Flore à la DREAL Centre

Programme du colloque ZNIEFF 2012

16 h 15 / **Les ZNIEFF et la gestion conservatoire du patrimoine forestier géré par l'Office National des Forêts**

Laurent TILLON
Chargé de mission Faune Biodiversité à l'Office National des Forêts [ONF]

16 h 35 / **L'utilisation de l'inventaire pour l'identification des sites en vue d'une maîtrise foncière ou d'usage**

Laurent PONTCHARRAUD
Chargé de projet ZNIEFF et SIG au Conservatoire d'Espaces naturels de Midi-Pyrénées

16 h 55 / **Prise en compte des ZNIEFF dans la politique des départements**

David PECQUET
Chef de service du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles au Conseil général de l'Essonne

17 h 15 / **Table Ronde**

17 h 40 / **Fin de la première journée**

Mercredi 28 Novembre

9 h 00 / **Accueil des participants**

4- ZNIEFF : QUELLE PORTÉE RÉGLEMENTAIRE

La question de la portée réglementaire des ZNIEFF s'est toujours posée et depuis son lancement, les cadres légaux sur la protection de la nature se sont succédés (Loi de 1976, Loi de démocratie de proximité puis Lois Grenelle). Qu'en est-il aujourd'hui de la portée réglementaire ?

9 h 30 / **L'usage des ZNIEFF au contentieux administratif**

Jules WIZNIAK
Direction Eau et Biodiversité [MEDDE]

9 h 50 / **Utilisation de l'inventaire ZNIEFF pour la protection des espaces**

Michaël PEREZ
Société nationale de Protection de la Nature

10 h 10 / **ZNIEFF et loi littorale : cohérence des politiques publiques. L'exemple de la Corse**

Bernard RECORBET
Chef de la division "Biodiversité terrestre" à la DREAL Corse

10 h 30 / **Table Ronde**

10 h 55 / **Pause-café**

5- ZNIEFF : FREIN OU ATOUT POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme tout programme de connaissance, ZNIEFF permet d'identifier des enjeux patrimoniaux et des nécessités de conservation. Cette connaissance est-elle un frein ou un atout pour les aménageurs ?

11 h 25 / **Prise en compte des ZNIEFF dans le SCOT du Pays des coteaux du Savès et le PLU de la commune de l'Isle-Jourdain**

Gérard PAUL
Coprésident de la Commission aménagement du territoire de la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine
Pascale SOLANA
Chargée de mission SCOT à la Commission aménagement du territoire de la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine

11 h 45 / **ZNIEFF : Un outil pour anticiper les contraintes**

Christian BÉRANGER
Président de la Commission Environnement de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats [UNPG]

12 h 05 / **Cas de l'exploitation des ZNIEFF par un bureau d'études pour les études d'impacts**

Franck LE BLOCH
Responsable de projets "Grandes Infrastructures" chez Ecosphère

12 h 25 / **Table Ronde**

12 h 50 / **Surprise : Élément historique**

13 h 15 / **Pause déjeuner Restaurant universitaire de Jussieu**

6- UNE COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE IMPLIQUÉE

L'inventaire ZNIEFF s'appuie sur une méthodologie garantissant une cohérence nationale dans la description des zones, et donc une homogénéité dans le traitement de la connaissance. Cela ouvre la possibilité d'exploiter cet inventaire à des fins scientifiques, aux différentes échelles territoriales françaises.

14 h 45 / **Contribution aux Atlas d'espèces - Cas des champignons**

Professeur Régis COURTECUISSÉ
Université Lille 2

15 h 05 / **Préservation des zones humides et inventaires ZNIEFF**

Philippe GOETGHEBEUR
Chef du service des espaces naturels et ruraux à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

15 h 25 / **Les ZNIEFF-mer, une étroite relation avec le développement des connaissances en milieu marin**

Professeur Denise BELLAN-SANTINI
Centre d'Océanologie de Marseille-DIMAR

15 h 45 / **Table Ronde**

7- L'AVENIR EN ZNIEFF

La nature est plastique, elle bouge, elle évolue, parfois hélas, elle disparaît sous l'impact des activités humaines, souvent aussi, livrée à elle-même, elle se recrée. Afin de périodiquement rendre compte de la nature remarquable et patrimoniale, et des enjeux qu'elle implique, l'inventaire est désormais permanent sur le territoire français et continu sur les espaces déjà identifiés.

16 h 10 / **Vers un inventaire marin et continental continu**

Arnaud HORELLOU
Chef de projet ZNIEFF au Service du Patrimoine Naturel [MNHN]
Anthony DORÉ
Chargé de mission ZNIEFF Mer au Service du Patrimoine Naturel [MNHN]

16 h 30 / **Pour une autre utilisation du fichier ZNIEFF**

Professeur Laurent COUDERCHET
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Xavier AMELOT Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

16 h 50 / **Communication et valorisation du patrimoine naturel : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)**

Laurent PONCET
Directeur Adjoint du Service du Patrimoine Naturel [MNHN]

17 h 05 / **Table Ronde générale**

Jean-Marc MICHEL
Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature [MEDDE]
Jean-Philippe SIBLET
Directeur du Service du Patrimoine Naturel [MNHN]
Professeur Serge MULLER
Président du Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine
Dorothée MEYER
Mission Connaissance et Animation scientifique - DREAL PACA
Jean-Claude DAUVIN
Université de Caen Basse-Normandie
Frédéric MELKI
Directeur du Bureau d'Études Biotope
Michel MÉTAIS
Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux [LPO]

17 h 35 / **Clôture de l'évènement par le MEDDE et le MNHN**

Jean-Marc MICHEL
Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature [MEDDE]
Vincent GRAFFIN
Direction générale du MNHN

17 h 45 / **Fin du colloque ZNIEFF 2012**

Les ZNIEFF : 30 ans d'évolution

Le programme ZNIEFF est né en 1982 sous le signe de la coopération. Fruit d'une volonté commune et permanente de la Direction de la protection de la nature du ministère en charge de l'écologie et du Secrétariat faune flore¹ du Muséum national d'Histoire naturelle, ce programme constitue depuis 30 ans le socle de connaissance sur lequel se sont appuyées les politiques publiques de conservation de la nature.

Le programme ZNIEFF, en témoignent les nombreuses interventions rapportées ici, est ainsi une œuvre collective exemplaire puisqu'il constitue le premier inventaire harmonisé à l'échelle nationale. D'inventaires hétérogènes selon les territoires, ce programme a su évoluer vers un protocole national cohérent mis en place régionalement.

Le succès des ZNIEFF a été rendu possible grâce à une amélioration continue et à une coopération unique entre l'Etat, les scientifiques et la communauté naturaliste.

Ce programme n'aurait en effet jamais été existé sans les naturalistes amateurs et leurs associations qui collectent le plus souvent les données. Un travail exemplaire, réalisé collectivement sur les questions de déontologie et de propriété, a permis ainsi d'instaurer une relation de confiance avec la communauté scientifique. La mise en place dans la durée de cette coopération extrêmement fructueuse, à tous les échelons du territoire, représente à elle seule un succès majeur des ZNIEFF.

Grâce à une utilisation sans cesse modernisée des outils informatiques, pour la saisie des données en régions en amont, et pour leur diffusion accompagnée de cartes en aval², l'inventaire est désormais mis à jour en permanence.

Plus d'un million de données actualisées qui concernent le patrimoine naturel de près du quart du territoire sont ainsi accessibles à tous les gestionnaires et aménageurs d'espace. Les ZNIEFF concernent aujourd'hui les milieux naturels remarquables et patrimoniaux, terrestres et marins, des 22 régions de métropole, des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cet instrument de connaissance est devenu de fait un outil incontournable au service de la gestion durable des territoires en aidant à définir la trame verte et bleue par exemple, comme en aidant à élaborer un schéma départemental des carrières.

Les interventions du colloque, qui se tient au MNHN les 27 et 28 novembre 2012, et présentées ci-après, permettent d'analyser en détail chacun des aspects de ce programme et des enjeux qu'elles mettent en lumière. Elles permettent de dresser un bilan large et précis de l'apport des ZNIEFF à la connaissance comme à la protection du patrimoine naturel.

Ce bilan et ce retour d'expériences seront certainement utiles au moment où nous percevons que l'érosion de la biodiversité nécessite d'importants progrès dans la connaissance de l'évolution des écosystèmes et de leur fonctionnalité, des habitats et des espèces, y compris les plus ordinaires. Il est devenu nécessaire et urgent d'appréhender ces évolutions à différentes échelles, sur terre comme sur mer, afin que tous les acteurs puissent agir de façon avisée. Le défi de connaissance que nous devons relever ne pourra être gagné qu'avec l'appui de l'État, de façon coordonnée et collectivement. Le programme ZNIEFF a également la vertu de nous y avoir préparés et méritait bien l'analyse rapportée ici.

Au nom de l'ensemble du MNHN et de l'équipe du Service du Patrimoine Naturel, je remercie chaleureusement le MEDDE pour son soutien et les intervenants de ce colloque.

Vincent Graffin

vincent.graffin@mnhn.fr
Directeur du développement durable,
de la conservation de la nature et de l'expertise
Muséum national d'Histoire naturelle

1.

Une démarche d'inventaire

Pourquoi un inventaire ZNIEFF ?

Arnault LALANNE

arnault.lalanne@developpement-durable.gouv.fr
Chef de projet Inventaire et cartographie
du patrimoine naturel -
MEDDE/DGALN/DEB/SD PEM/PEM 4 -
Bureau de la Connaissance et de la SNB

Quel besoin de connaissance pour les politiques publiques ?

La connaissance est un élément important qui doit répondre à des enjeux différents selon les échelles considérées : élu communal, régional, aménageur ou encore l'état français et ses engagements européens.

La connaissance est indispensable pour mieux définir et évaluer les politiques publiques de l'État : les listes d'espèces protégées répondent-elles aux enjeux actuels ? Les Plans nationaux d'action (PNA) sont-ils réalisés en priorité sur les espèces les plus menacées ? Le suivi des espèces exotiques envahissantes permet-il de mettre en place un système de vigilance efficace ? Quel est l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaires listées dans les directives "Habitats" et "Oiseaux" ? Quel est l'impact réel du réseau routier sur les espèces les plus menacées ?

L'inventaire ZNIEFF : un programme structurant pour inventorier la biodiversité

Un programme structurant signifie une méthodologie précise, reproductible dans le temps et valable sur tout le territoire national.

Il constitue un socle de connaissance utile pour définir et évaluer l'ensemble des politiques de l'État.

¹ Depuis, la Direction de la protection de la nature est devenue la Direction de l'eau et de la biodiversité et le Secrétariat faune flore est devenu le Service du patrimoine naturel

² via l'INPN, le site de l'inventaire national du patrimoine naturel développé par le MNHN

Contribution à l'histoire des inventaires naturalistes

Florian CHARVOLIN

florian.charvolin@univ-st-etienne.fr
Administrateur de l'Association pour une histoire
de la protection de la nature et de l'environnement
(AHPNE)

Professeur Geneviève BARNAUD

barnaud@mnhn.fr
Muséum national d'Histoire naturelle

S'interroger sur la mobilisation des connaissances naturalistes de terrain pour justifier la création d'espaces protégés est l'une des questions qui permet de comprendre les stratégies actuelles de conservation de la nature. Cette problématique fait appel à des recherches sur les continuités et les discontinuités historiques, domaine de prédilection de l'Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement (AHPNE)*.

Fruit d'initiatives d'abord locales, individuelles et circonstanciées, puis d'une institutionnalisation progressive depuis la fin des années 60, les inventaires naturalistes sont désormais un élément indispensable à toute politique environnementale en particulier celle dédiée à la création d'espaces protégés, quelle qu'en soit l'échelle territoriale.

Le trentenaire des inventaires ZNIEFF est l'occasion de présenter des points de vue préliminaires sur leur histoire. Trois composantes principales interdépendantes scandent cette chronique : 1) les dispositifs exploratoires antérieurs, territoriaux ou tout au moins à vocation de connaissance située et localisée ; 2) les systèmes fondés sur la conception

et la mise en œuvre d'une méthodologie standardisée intégrant une capacité de centralisation et de comparaison des données à l'échelle nationale ainsi qu'une professionnalisation des équipes d'inventaires ; 3) le passage du portée à connaissance aux données à portée réglementaire. Ce champ délimite les "inventaires naturalistes" tel que traité ici. Si nécessaire, les approches adoptées dans d'autres pays serviront à éclairer la situation française.

Le contexte historique est recherché, dans les grands textes législatifs de 1887, 1906, 1930. Puis, l'analyse et l'interprétation de ces informations servent à montrer les évolutions des thématiques autour du pittoresque par exemple, puis la prise en compte du vivant dans la loi du 1^{er} juillet 1957 (modifiant la loi de 1930) dans laquelle les réserves naturelles voient leur rôle précisé : "en vue de la conservation et de l'évolution des espèces".

À partir des années cinquante, et surtout après l'adoption de la loi de 1976 sur la protection de la nature, les communautés de naturalistes amateurs et/ou professionnels sont de plus en plus sollicitées en appui scientifique aux politiques de protection de la nature. Si la référence à ces grands textes est utile pour situer les outils plus ou moins normatifs à disposition pour identifier et caractériser des territoires à protéger, elle ne saurait épuiser les normes empruntées. Faire l'histoire des inventaires nécessite d'être également attentif au recours à des initiatives privées pour la création de réserves (Sept-îles, Néouvielle, SEPNE...) et publiques (programme des 100 réserves).

La manière dont l'invention de l'inventaire des ZNIEFF, qui à l'orée des années 80 a transformé les pratiques, sera développé de même que les aléas de la collecte d'information, le caractère parfois expéditionnaire des "inventeurs" de données et la portée des divers outils de connaissance. Les modifications induites dans les relations entre les acteurs du domaine (commanditaires, scientifiques, associations, propriétaires, élus locaux, aménageurs et usagers du territoire...) seront mises en évidence ainsi que l'implication progressive des données naturalistes dans le champ social environnemental.

Un inventaire unique en Europe

Jean-Philippe SIBLET

siblet@mnhn.fr
Directeur du Service du Patrimoine Naturel
Service du Patrimoine Naturel -
Muséum national d'Histoire naturelle

Officiellement lancé en 1982, le résultat obtenu après une dizaine d'années de travail, en grande partie bénévole, s'avère inespéré. Près de 14 500 zones, soit 24 % du territoire métropolitain, sont identifiées comme biologiquement remarquables. L'outre-mer vient même s'ajouter au champ de l'inventaire dans le milieu des années 90.

Devenu un élément incontournable de la politique de préservation de la nature, la modernisation de l'inventaire ZNIEFF est lancée en 1997. La nouvelle méthodologie, plus complète encore, pousse un peu plus loin le pari que d'autres États européens auront finalement décidé de tenter, chacun à leur manière. Les espaces marins intègrent l'inventaire en 2009, avec une méthodologie adaptée.

La modernisation de l'inventaire ZNIEFF, qui s'achèvera en 2013, recense près de 17 000 zones, réparties sur plus de 165 000 km² (outre-mer inclus). En métropole, plus de deux communes sur trois sont concernées par au moins une ZNIEFF. Après 30 ans, le défi de la centralisation de la connaissance sur les espèces à enjeu de biodiversité patrimoniale peut notamment se résumer à deux chiffres : 910 000 données d'espèces et 64 000 données concernant les milieux naturels. Mais il se mesure surtout par l'utilisation de cet inventaire, dans la détermination du réseau d'espaces protégés, dans les études d'incidence et d'impact, dans les politiques d'aménagement du territoire...

Un succès se mesure aussi sur la durée. L'inventaire devenu permanent en 1997 devient maintenant continu pour l'avenir, avec une méthodologie ajustée à la marge et donc largement confortée et avec un volet marin qui débute tout juste. L'inventaire ZNIEFF a 30 ans, un âge vénérable pour un programme d'avenir..

L'organisation de l'inventaire ZNIEFF

Arnaud HORELLOU

horellou@mnhn.fr
Chef de projet ZNIEFF
Service du Patrimoine Naturel -
Muséum national d'Histoire naturelle

L'inventaire des ZNIEFF fut lancé en 1982 en réponse à la nouvelle politique globale de protection de la nature initiée par la Loi de 1976. Une politique globale nécessitait un état des lieux lui-même global. L'histoire montre que les événements majeurs dans la politique de l'environnement se produisent de plus en plus fréquemment. Le principal bouleversement fut la directive habitat (1993), qui a provoqué la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF.

L'organisation mise en place en 1997 s'articule sur deux échelles : nationale et régionale. Elle mobilise deux grandes catégories d'acteurs : les administrateurs et les scientifiques. Cette catégorisation ne permet toutefois plus aujourd'hui de décrire exactement le rôle de chacun, et certaines actions peuvent être partagées par différentes catégories au regard de l'échelle, comme la diffusion par exemple. Cette organisation, pensée en 1997 pour être relativement verticale, a naturellement et rapidement évolué vers un fonctionnement partiellement transversal.

Les années 90 sont aussi l'avènement de la bancarisation numérique des données. L'organisation de la modernisation de l'inventaire, en 1997, intégrait cette dimension. Depuis lors, l'évolution de l'informatique, des systèmes d'information géographique, mais aussi l'avènement d'internet, ont modifié plus qu'à la marge le fonctionnement même de cette modernisation. Lancé autour de bases de données régionales décentralisées, l'inventaire des ZNIEFF s'articule maintenant autour d'une base de données centrale unique. Le récent volet marin de l'inventaire fonctionne de la même façon, l'organisation étant maintenant stable et éprouvée.

Les acteurs de l'inventaire sont :

- Le Ministère en charge de l'écologie (MEDDE) ;
- Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN-SPN) ;
- Les Directions régionales déconcentrées du MEDDE (DREAL, DRIEE, DEAL et DTAM) ;
- Les Conseils scientifiques régionaux ou territoriaux du patrimoine naturel (CSRPN et CSTPN) ;
- Les Secrétariats scientifiques ;
- Les associations, amateurs et professionnels écologues et naturalistes.

Du Ministère financeur aux naturalistes et écologues producteurs de données, s'organisent les coordinations en région, les synthèses, les propositions de ZNIEFF, les validations scientifiques et la diffusion de l'information, en s'appuyant sur le cadre méthodologique national et sur la déclinaison régionale de ce cadre.

Les enjeux d'une modernisation de l'inventaire des ZNIEFF

Serge MULLER

muller@univ-metz.fr
Président du Conseil scientifique Régional
du Patrimoine Naturel de Lorraine -
Université de Lorraine

Les objectifs de la modernisation ont été ainsi définis :

- Une justification scientifique plus rigoureuse de l'identification de la zone grâce à la validation d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF,
- Une analyse et une argumentation plus précises de la délimitation de la zone, fondée sur une cartographie des habitats,
- Une harmonisation et une standardisation de l'information permettant une plus large utilisation de l'inventaire,
- L'extension de l'inventaire au milieu marin.

La validation de l'inventaire est menée selon deux niveaux complémentaires : un niveau régional par le CSRPN, qui en définit les critères d'éligibilité et s'assure ensuite du respect de ces critères pour les sites proposés. Ce collège d'experts a également la responsabilité d'adapter le programme au contexte et aux enjeux du territoire. Un niveau national par le MNHN, qui assure un rôle de cadrage méthodologique, puis le contrôle de son respect.

Le CSRPN, qui constitue ainsi le pivot scientifique du programme ZNIEFF au niveau de chacune des régions en liaison avec les DREAL, a donc également pour tâche de veiller à l'articulation entre la nécessité d'une cohérence nationale et l'adaptation souhaitable au contexte régional qui peut revêtir des particularités diverses.

L'inventaire des ZNIEFF est ainsi devenu le socle de la connaissance du patrimoine naturel de notre pays. Les ZNIEFF de type 1 constituent des espaces qui méritent d'être protégés par des mesures réglementaires ou contractuelles, ou au moins d'être pris en compte et, autant que possible, préservés lors des opérations d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF de type 2 correspondent à de grands ensembles naturels et représentent ainsi des données de base essentielles pour l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique. Il serait certainement souhaitable, pour ces ZNIEFF de type 2, que leurs critères d'éligibilité évoluent vers une prise en compte plus importante des critères d'habitats, de leur état de conservation et fonctionnalité, sans nécessiter obligatoirement l'identification d'espèces déterminantes.

2.

Outil et moteur de la connaissance du territoire

Amélioration des connaissances de la biodiversité remarquable, protégée ou menacée

Laurent GODÉ

Laurent.gode@pnr-lorraine.com
Responsable du Service Biodiversité
et milieux naturels -
Parc naturel régional de Lorraine

Les 48 parcs naturels régionaux de France ont pour vocations de protéger, de valoriser le patrimoine naturel, paysager, culturel et humain de leurs territoires. Pour se faire, leurs actions de développement durable se fondent sur une connaissance précise de leurs patrimoines. L'outil ZNIEFF est un des fondements de l'intervention des parcs tant en termes d'acquisition de connaissances que de mise en actions concrètes de leurs politiques.

Les territoires de parcs peuvent être vastes, et leurs périmètres devant correspondre à un territoire de qualités naturelles et paysagères remarquables, ils se trouvent souvent fondés autour de zones telles que les ZNIEFF, les sites Natura 2000, RAMSAR...

Les périmètres restreints des ZNIEFF de type I, entre 5 et 20% des territoires Pnr, en font de bons outils de connaissance, pointus, qualifiant les milieux et espèces d'importance régionale, permettant un suivi plus facile et représentatif de la richesse de leurs territoires et devenant ainsi indicateur pertinent de l'évaluation des politiques de connaissance et de protection d'un Pnr, systématiquement citées

dans leurs Chartes comme des éléments de base des connaissances naturalistes à acquérir et comme éléments fondamentaux à préserver.

Les espèces déterminantes ZNIEFF sont un fabuleux guide pour les Pnr permettant de hiérarchiser leurs interventions, de définir leurs espèces phares orientant leurs actions de sensibilisation, de communication ou de protection.

Ainsi, même si elles ne restent juridiquement qu'un périmètre d'inventaire, elles deviennent des espaces à préserver en particulier dans le cadre de documents d'urbanisme pour lesquels les Pnr sont amenés à porter des avis. Et, via le degré d'opposabilité de la charte aux documents d'urbanisme, elles deviennent de précieux outils de protection des milieux et des espèces les plus remarquables de nos territoires régionaux.

L'utilisation de l'outil ZNIEFF par les Pnr est cependant variable et dépend de la précision de leurs données pour une utilisation fine sur des questionnements précis. De nombreux Pnr réalisent des atlas communaux ou intercommunaux du patrimoine, qui servent de porter à connaissance vers les acteurs locaux. Les données issues des ZNIEFF jouent un rôle important dans ces atlas.

Certains Pnr se sont emparés de leur modernisation, c'est le cas par exemple en Lorraine avec les PnrLorraine et Vosges du Nord qui ont, grâce au soutien financier de l'état, pris en charge la modernisation de leurs ZNIEFF dès 2007. Bien souvent, avec de nombreuses et nouvelles données naturalistes acquises, elles se déclinent ensuite en programme de suivis, d'actions rapides et concrètes de gestion ou de protection. Elles servent aussi de réservoirs réservoirs de biodiversité dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale.

2.

Outil et moteur de la connaissance du territoire

ZNIEFF : Moteur de l'organisation de bases de données naturalistes en région (SILENE)

Frédéric ANDRIEU

f.andrieu@cbnmed.fr
Conservatoire botanique national
méditerranéen de Porquerolles

James MOLINA

j.molina@cbnmed.org
Conservatoire botanique national
méditerranéen de Porquerolles

Il n'y a pas encore si longtemps, les bases de données babultiaient, l'information naturaliste était hétérogène, dispersée auprès d'une multitude d'acteurs et n'était pas facilement mobilisable.

La mise en place d'un programme structurant et d'envergure tel que la modernisation des ZNIEFF a permis en Languedoc-Roussillon de fédérer les partenaires, en particulier le monde des botanistes amateurs, et d'organiser l'information :

- centralisation progressive des données dans un seul outil ;
- harmonisation des données s'appuyant sur des référentiels communs (MNHN, INSEE...) ;
- validation des données rendant celles-ci plus pertinentes pour une utilisation ultérieure.

De 20 000 données flore disponibles en 2004 en Languedoc-Roussillon, au début du programme ZNIEFF, SILENE rassemble aujourd'hui 700 000 données botaniques structurées et validées.

Cette information est mise disposition de la société civile, des scientifiques et des naturalistes. Elle alimente d'autres programmes et études (TVB, listes rouges, ENS, travaux de recherches, thèses, DOCOB...) qui en retour enrichissent la base de données générale SILENE de leurs observations inédites.

La structuration de l'information botanique autour de SILENE a permis à travers les connaissances et l'expérience des botanistes du CBN, d'avoir accès aux données des partenaires, de mettre en place des échanges fructueux et de les faire adhérer au SINP. À travers cette organisation, l'animation d'un réseau de botanistes s'est ainsi mise en place et permet d'alimenter un outil au service de la connaissance.

Présentation de la démarche ZNIEFF en Outre-Mer et du problème de l'accès à la connaissance

Olivier TOSTAIN

olivier.tostain@wanadoo.fr
Vice-président du Conseil scientifique Régional
du Patrimoine Naturel de Guyane

Pourtant, la communauté scientifique et l'expertise naturaliste s'est grandement développée au cours des dix dernières années, notamment grâce à quelques ONG dynamiques et un renforcement des laboratoires de recherches implantés localement.

Selon les définitions fondatrices des ZNIEFF, une très grande majorité du département justifierait un classement de type II, mais le rôle prépondérant de cet outil descriptif dans la planification de l'aménagement nécessaire de la Guyane (pas de Natura 2000 ou ZPS par exemple) pousse le CSRPN à promouvoir une zonation la plus fine possible.

Or, près des 3/5^e du territoire n'ont jamais été encore prospectés, notamment pour la flore, et les stations bien connues sont très peu nombreuses. Et on sait maintenant que la flore forestière est finalement très diversifiée à toutes les échelles de perception, répondant entre autre aux contraintes pédologiques, géomorphologiques, climatiques et historiques qui ont façonné les paysages naturels.

Pour pallier ces lacunes de connaissance et apporter dès aujourd'hui des réponses pertinentes aux politiques de développement du département, une approche plus globale de la diversité des habitats forestiers est mise au point sur la base d'une analyse d'images satellitaires couplée à une zonation biogéographique du territoire. Ces critères permettent de retenir au titre des ZNIEFF certains territoires ne pouvant être visités à court terme, et ainsi offrir une vision globale des secteurs de plus haut intérêt patrimonial sur l'ensemble de la Guyane.

La biodiversité parfois exubérante des outre-mers trouve une affirmation régulièrement soulignée par l'expérience du terrain dans les savanes et forêts de Guyane. Or, la richesse taxonomique des divers éléments du patrimoine naturel s'accompagne de plusieurs difficultés pour en maîtriser un inventaire détaillé :

- les dimensions du territoire et les contraintes logistiques ne permettent pas de couvrir convenablement l'ensemble des biotopes ;
- le faible nombre de spécialistes à même de réaliser des inventaires de qualité satisfaisante ;
- les outils d'aide à l'identification encore très limités pour certains groupes.

Znieff : de la connaissance à la conservation

ZNIEFF : pivot de la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité

Francis OLIVEREAU

francis.olivereau@developpement-durable.gouv.fr
Chef de l'Unité Écologie, Faune, Flore -
Directions régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Centre

En 1982, un petit service créé 4 ans plus tôt au sein du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, le "Secrétariat Faune Flore", ancêtre de l'actuel Service du Patrimoine Naturel, proposait au ministère en charge de l'environnement de lancer, de façon précise et standardisée, un grand programme d'inventaires des sites nationaux les plus remarquables au plan écologique. Les ZNIEFF étaient nées !

30 ans après, le constat est imparable : cet outil, innovant pour l'époque, n'a pas failli dans les objectifs qui lui étaient assignés, de la connaissance des secteurs les plus remarquables à leur prise en compte dans l'aménagement du territoire, et ce en amont des décisions publiques. Mais plus encore, alors même que les ZNIEFF n'avaient pas été conçues à cette fin, cet inventaire s'est montré parfaitement

adapté, et même absolument indispensable, pour la mise en œuvre de programmes très divers, de Natura 2000, qui engage la France au plan international, aux récentes évolutions issues du Grenelle, comme la Trame verte et bleue.

Et il en sera de même à l'avenir. Car les ZNIEFF ne doivent pas leur succès à une intense campagne de communication ou à des productions "scintillantes", pas plus qu'à un poids juridique fort, gravé dans la loi. Non, leur succès est tout autre. Si les ZNIEFF contribuent à ce point à notre politique de conservation de la biodiversité, c'est en raison des nombreuses qualités qui les caractérisent, dont la grande capacité d'intégration des données naturalistes (des espèces aux milieux naturels), et ce avec une relative simplicité, la proximité avec les acteurs naturalistes de terrain, une exigence scientifique proportionnée aux enjeux, une faiblesse juridique qui n'en est pas une, et une réelle accessibilité à des publics très divers.

Ce formidable outil, véritable brique élémentaire de la connaissance opérationnelle de la biodiversité, reste plus que jamais d'actualité. Se donner les moyens de le faire vivre, aussi bien scientifiquement, techniquement, financièrement qu'humainement doit être un objectif prioritaire pour chacun de nous.

Les ZNIEFF et la gestion conservatoire du patrimoine forestier géré par l'Office National des Forêts

Laurent TILLON

laurent.tillon@onf.fr
Chargé de mission Faune Biodiversité -
Office National des Forêts

L'Office National des Forêts gère près de 4,5 millions d'hectares de forêts, réparties entre 1/3 de forêts domaniales et 2/3 de forêts de collectivités. La gestion de ces forêts dépend d'une planification de différentes activités (inscrites dans un Aménagement forestier), la production de bois jouant le rôle principal (sans oublier les fonctions sociales, culturelles, environnementales...). La prise en compte de la biodiversité passe de fait par différents outils, les ZNIEFF jouant un rôle primordial de connaissance, en amont de la mise en œuvre des opérations de gestion. Les ZNIEFF de type 1 sont prises en compte dans les aménagements car elles déterminent pour la zone

de forêt concernée le niveau d'enjeu dit "reconnu" pour la fonction écologique. Les ZNIEFF de type 2 présentent elles aussi un enjeu fort, souvent pris en compte lors de la désignation de sites N2000, voire dans des cas particuliers de Réserves biologiques, et relèvent de la mise en œuvre de nos engagements pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de la gestion courante. Dès lors, le zonage et les espèces remarquables et/ou sensibles aux activités forestières figurent dans l'état des lieux de l'aménagement, et peuvent donner lieu le cas échéant à des actions particulières du programme d'action en faveur de la biodiversité remarquable.

En complément de ce dispositif, les diverses études menées en forêt alimentent nos connaissances sur la biodiversité indépendamment de l'existence des ZNIEFF. En effet, les inventaires et études menés par les naturalistes de l'ONF ou de nos partenaires, ont aboutis dans de nombreux cas à la désignation de sites ou de séries d'intérêt écologique, d'îlots de vieux bois à objectif de conservation de la biodiversité, voire au classement de Réserves biologiques. Ces études et données ont contribué dans de nombreux massifs à améliorer la connaissance générale sur la biodiversité et ont alimenté les débats visant à renouveler les ZNIEFF ces dernières années, au point de contribuer à la désignation de nouveaux zonages.

L'utilisation de l'inventaire pour l'identification des sites en vue d'une maîtrise foncière ou d'usage

Laurent PONTCHARRAUD

laurent.pontcharraud@espaces-naturels.fr
Chargé de projet ZNIEFF et SIG -
Conservatoire d'Espaces naturels de Midi-Pyrénées

L'action des 29 conservatoires d'espaces naturels est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage. Elle s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Leurs interventions s'articulent autour de 4 fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. Leur atout : pouvoir conventionner avec l'ensemble des acteurs concernés pour assurer la mise en place de pratiques de gestion durable des territoires et afin que la biodiversité soit préservée et prise en compte.

L'outil znieff s'avère être indispensable en matière de connaissance du territoire. La modernisation de cet inventaire basée sur la méthodologie nationale a permis de standardiser, d'homogénéiser l'information et ainsi produire une justification scientifique plus rigoureuse de l'identification de chaque zone et de leur contour. Elle fournit par conséquent une base solide pour la hiérarchisation des enjeux de territoire. Ainsi cet inventaire est utilisé pour identifier les secteurs prioritaires d'intervention foncière pour les conservatoires d'espaces naturels.

Un exemple d'application à l'échelle d'une grande ZNIEFF sur la vallée du Lemboulas (46/82) sera également présenté. Un programme d'animation foncière et de concertation avec les propriétaires pour une prise en compte des enjeux de biodiversité y est conduit notamment au regard des enjeux mis en lumière lors de l'inventaire.

Prise en compte des ZNIEFF dans la politique des départements

David PECQUET

dpecquet@cg91.fr

Chef de service du Conservatoire départemental
des Espaces Naturels Sensibles -
Conseil général de l'Essonne

Les ZNIEFF sont également utilisées lors de l'instauration du droit de préemption qui nécessite un vote en conseil municipal puis en assemblée départementale : elles sont en effet citées dans les délibérations de ces instances pour justifier de l'intérêt de préserver tel site naturel.

Les ZNIEFF constituent également des éléments de référence annexés aux conventions de gestion passées avec des propriétaires privés ou publics pour assurer l'entretien de sites naturels remarquables.

En matière d'urbanisme, il est important que les ZNIEFF et les ENS soient pris en compte par les communes et les intercommunalités lors de l'élaboration ou la révision des PLU et des SCOT. En tant que personne publique associée, le Conseil général est consulté par ces collectivités locales auxquelles il rappelle régulièrement l'existence de tels périmètres sur leur territoire.

Les ZNIEFF ont également été intégrées lors de l'élaboration du Schéma départemental des ENS qui définit la politique du Conseil général en matière de biodiversité et de trame verte et bleue pour les 10 années à venir : elles ont permis l'identification des noyaux de biodiversité et la définition de nouveaux périmètres fonciers.

L'histoire des ZNIEFF est donc étroitement liée à celle de la politique ENS en Essonne. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire aux collectivités gestionnaires, dont les politiques ont pris de l'ampleur au fil des années, de renforcer leurs contacts avec le Muséum et l'État, pour contribuer aux réflexions sur les différents zonages d'inventaire ou de conservation. Les projets de partenariats contractualisés entre le MNHN et les départements devraient contribuer à cet objectif.

Quelle portée réglementaire

L'usage des ZNIEFF au contentieux administratif

Jules WIZNIAK

jules.wizniak@developpement-durable.gouv.fr
Chargé de mission juridique -
Direction Eau et Biodiversité [MEDDE] -
Sous-direction de la protection et de la valorisation
des espèces et de leurs milieux

d'élaboration de l'inventaire et la précision avec laquelle il couvre le territoire national en font un mode de preuve d'une qualité difficile à égaler.

Les ZNIEFF ont ainsi été employées devant les juridictions administratives dans le cadre de recours dirigés contre des permis de construire, des autorisations de défrichement, des autorisations d'exploiter une installation classée, des déclarations d'utilité publique, etc.

À l'enthousiasme des requérants succède, s'agissant de la portée des ZNIEFF, c'est-à-dire des conséquences que tire le juge de l'inscription d'un territoire à l'inventaire, la déception du systématicien. En effet, malgré l'abondance de la jurisprudence, aucune règle générale ne se détache clairement et il faut se résigner à conclure que le juge du fond, qu'il accueille ou qu'il écarte le moyen tiré de l'atteinte portée à une ZNIEFF, semble n'obéir qu'à son intime conviction, cas d'espèce par cas d'espèce.

L'accueil réservé aux ZNIEFF dans les prétoires n'est toutefois pas le signe d'une méfiance du juge administratif envers l'outil ; il révèle plutôt son souci de garantir aux ZNIEFF leur force probante particulière sans devoir à cette fin accorder artificiellement à l'inventaire un rang dans la hiérarchie des normes, rang auxquels seuls peuvent prétendre les instruments réglementaires de protection des espaces.

En dehors des espaces protégés justement, le développement du contentieux en matière de dérogations aux interdictions de détruire l'habitat des espèces protégées renforcera sans doute encore le rôle des ZNIEFF en jurisprudence.

Depuis la fin des années 1980 (voir notamment Tribunal administratif Orléans, 29 mars 1988, Rommel et arrêté communal de la commune de Saint-Viâtre ; RJE, 1989, n°2, pp. 209-211), les ZNIEFF ont été mentionnées dans un nombre remarquable de décisions rendues par la juridiction administrative, ce qui pourrait paraître paradoxal, s'agissant d'un inventaire qui a été conçu et toujours été présenté comme un simple "outil de connaissance", dépourvu "en lui-même, de valeur juridique directe" (circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991).

L'engouement des requérants pour les ZNIEFF se comprend en réalité aisément : c'est en effet sur celui qui saisit le juge que pèse la charge de la preuve et le contentieux administratif fournit peu d'exemples de démonstration aussi complexe à établir que celle de l'intérêt écologique, faunistique ou floristique d'un territoire donné. Or, les modalités

Utilisation de l'inventaire ZNIEFF pour la protection des espaces

Michael Perez

michael.perez@univ-lyon3.fr
Société nationale de Protection de la Nature

En principe, ce sont des documents scientifiques, comme l'attestent les objectifs poursuivis autant que leur contenu. En conséquence, ils sont dépourvus de valeur juridique. Il n'empêche, on observera que les ZNIEFF ont pu acquérir une certaine portée juridique.

Ils peuvent d'abord préfigurer la protection en ce sens qu'ils feront, le cas échéant, l'objet d'une reprise par les documents locaux d'urbanisme. Ainsi cette démarche, qui se traduit par des procédures de protection réglementaire (inscription à l'inventaire et classement), fait écho à un précédent, celui des monuments historiques.

Toujours à cet égard, il convient de noter que les ZNIEFF constituent le fondement de la qualification juridique de certains espaces préservés par la loi Littoral ou la loi Montagne. L'inventaire des ZNIEFF participe ainsi directement du classement en espace protégé.

Dans d'autres cas, en revanche, les ZNIEFF se superposent à d'autres protections, réglementaires ou non. Bien qu'il soit difficile, alors, d'apprécier leur véritable portée juridique, ils constituent, du moins, soit un élément d'appréciation de l'opportunité de la création d'une protection, soit apportent une certaine protection en prolongeant les effets d'une protection réglementaire, par exemple.

Un examen de ces questions sera mené à partir de l'exemple des ZNIEFF en région Rhône-Alpes, et prendra appui sur la jurisprudence.

ZNIEFF et Loi littorale : cohérence des politiques publiques. L'exemple de la Corse

Bernard RECORBET

bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
Chef de la Division Biodiversité Terrestre -
Directions régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Corse

de légalité. Cet atlas s'est largement appuyé sur l'inventaire ZNIEFF pour la définition des espaces remarquables car il constitue un indice structuré et probant. La jurisprudence des tribunaux administratifs (PLU, permis de construire) a confirmé cette assise sur les contentieux, la plupart du temps portés par des associations de défense du littoral.

En 2005, les espaces remarquables au titre du L-146-6 du code de l'urbanisme couvraient 68 591 ha (8% de la Corse) dont 27 % seulement étaient en ZNIEFF de type 1 (pour 99 ZNIEFF). Partant du double constat que les enjeux de conservation de la biodiversité étaient plus forts sur le littoral du fait de l'originalité/fragilité des biotopes (ex : habitats des plages) et des très fortes pressions croissantes exercées¹ et que l'atlas littoral s'appuyait sur un inventaire ZNIEFF un peu ancien, la priorité, dans le cadre de la modernisation de l'inventaire a été mise sur les espaces proches du rivage définis par l'atlas. Bénéficiant d'un important acquis sur la période 1990 - 2005 grâce notamment aux inventaires Natura 2000, de moyens financiers, la modernisation a pu se dérouler assez efficacement sous le contrôle du CSRPN et du MNHN. En 2012, 47 % des espaces remarquables sont couverts par une ZNIEFF (+ 20%) et 31 nouvelles ZNIEFF ont été créées sur le littoral (50% des créations en Corse). La mise en place de critères rigoureux de définition des ZNIEFF (espèces et habitats déterminants entre autres), l'harmonisation des zonages ZNIEFF avec le réseau Natura 2000 sont autant d'atouts pour une application cohérente et objective de la loi littoral dans le développement local même si des moyens plus conséquents auraient permis de gommer quelques faiblesses ponctuelles de l'inventaire modernisé.

¹ 79,2 % de la population habite une commune concernée par le littoral (valeur 2008)

Frein ou atout pour l'aménagement du territoire

Prise en compte de la ZNIEFF dans le SCOT du Pays des coteaux du Savès et le PLU de la commune de l'Isle-Jourdain

Gérard PAUL

paulgerardmairie@wanadoo.fr

Coprésident de la Commission aménagement du territoire -
Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine

Pascal SOLANA

pascale.solana@ccgascognetoulousaine.com

Chargée de mission SCOT/ aménagement du territoire -
Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine

Un contexte particulier : forte pression urbaine...

Une vaste zone inondable coupant le territoire communal sur 15% de sa surface, essentiellement perçu comme un territoire "à problèmes" : inondations, moustiques, non constructibilité, imbrication avec la ville, quasi no man's land ...

Le regard inversé en amont d'un programme de planification : préalablement au PLU, réalisation d'un état initial de la zone centrale (456 ha) au cœur de la partie urbanisée de la commune. Cette zone se révèle être composée de milieux remarquables avec des espèces déterminantes et/ou protégées. D'où l'inscription à l'inventaire ZNIEFF, bien que cela n'apportait rien de concret à nos interrogations sur la planification. Il paraît impossible d'intégrer dans un projet de planification un territoire aussi complexe de mosaïques de milieux. Il a fallu hiérarchiser les priorités, réfléchir aux acteurs à mobiliser, aux modalités de gestion pour tenter de préserver voire rétablir ces différents milieux dont la complexité s'associe à une complexité du foncier, la quasi-totalité de la surface est agricole, avec des incertitudes sur l'avenir des pratiques liées à la PAC. En un an, 10% des milieux avaient déjà subi des modifications

majeures. Dans l'attente d'une stratégie de planification, la priorité a été d'engager des mesures de sauvegarde. La mise en place de baux environnementaux, MAET... a donné un délai de réflexion de cinq ans pour monter une stratégie de planification plus aboutie. En parallèle, le SCOT du Savès s'élaborait. A travers de nombreux groupes de travail, les élus ont pris conscience de la multifonctionnalité de cette zone et de ses intérêts (épandage de crue, rôle d'éponge, biotope d'espèces remarquables...). De simple zone N dans le PLU, cette ZNIEFF s'intègre dorénavant dans la réflexion globale des enjeux environnementaux à l'échelle du SCOT.

La ZNIEFF : de l'expérimentation à la planification, dimensions économiques, sociales, pédagogiques et de gouvernance.

Notre expérience a souligné l'importance d'une gouvernance partagée concernant la protection d'une zone naturelle. Ce n'est que par l'appropriation de la diversité des enjeux et des acteurs que nous commençons à remplir la "page vide" de ce corridor initialement jugé "inutile et gênant". Il est passé du statut de "territoire subi" à un laboratoire environnemental, économique et social : Nouvelles pratiques agricoles, de gestion des espaces verts, label EVE, actions de sensibilisation, sentier pédagogique, jardins potagers familiaux BIO... Ces étapes ont permis la traduction d'une première TVB dans ce SCOT pré-grenelle. Approuvé en déc 2010, ce SCOT limite les surfaces urbanisées à 9% du territoire, et protège 15% en espaces naturels et 76 % en espaces agricoles. Aujourd'hui, la Mise en œuvre du SCOT et la révision en cours du PLU s'inscrivent dans une dynamique continue de prise en compte de la ZNIEFF dans les documents de planification : Nouveau classement en ZHP, avec DM de classement en ZHIEP et élaboration d'un plan de gestion zones Humides (AEAG) ; à l'échelle intercommunale : acquisition foncière pour reconquête d'une zone humide en limite de ZNIEFF et nouvelle déclinaison de la TVB aux deux échelles.

Frein ou atout pour l'aménagement du territoire

ZNIEFF : Un outil pour anticiper les contraintes

Christian BERANGER

christian.beranger@cemex.com

Président de la commission environnement de l'Union
nationale des producteurs de granulats [UNPG]
Directeur Développement Durable CEMEX France

Par ailleurs et grâce à la qualité et au savoir-faire de l'entreprise, les réaménagements écologiques étant devenus fonctionnels avec le temps, il arrive que la qualification de tout ou partie du site en ZNIEFF confirme la richesse apportée. Ainsi en France on constate que 18% des carrières sont en zonage de type 1 et 55% d'entre elles sont en type 2, (Étude UNPG-MNHN, données 2009), l'apport du réaménagement écologique (CEMEX réalise 25% de ces remises en état en écologie) et parfois la reconquête naturelle de milieu contribuent à cette richesse.

Dans le cas d'une destruction d'espèces ou d'habitats, ces zonages sont essentiels pour aider l'entreprise à apprécier la valeur d'un milieu tant celui à compenser que celui servant de compensation. De même, la compréhension de la fonctionnalité et l'état de conservation de l'écosystème, comme la définition des services rendus par ceux-ci, ne sauraient être appréciés sans ces typologies. À l'heure où les bénéfices socio-économiques de ces services commencent à être étudiés, voire même valorisés dans les comptabilités des entreprises ou le jeu des échanges, les ZNIEFF redoublent d'intérêt en articulation avec d'autres outils comme évaluation des services rendus par les écosystèmes (ESR) du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Dans ce contexte, l'entreprise doit poursuivre sa contribution à la connaissance. Ce peut être au moins par la complémentarité apportée aux inventaires ZNIEFF : le programme ROSELIERE développé sur les sites de CEMEX permet un suivi scientifique standardisé depuis 2006 appuyé sur 12 protocoles et 13 taxons. Les données mutualisées avec celles d'autres entreprises qui le désirent, peuvent par exemple aider les élus à l'élaboration des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et être versées à l'INPN.

On l'aura compris, les ZNIEFF permettent d'anticiper d'éventuelles contraintes d'un choix de développement. Elles contribuent à valoriser les acquis d'un réaménagement de site par l'apport du génie écologique de CEMEX, mais sont aussi, un point de référence de la trajectoire écologique du milieu recréé pour le gestionnaire ultérieur.

Cas de l'exploitation des ZNIEFF par un bureau d'études pour les études d'impacts

Franck LE BLOCH

franck.le.bloch@ecosphere.fr
Responsable de projets "Grandes Infrastructures" -
Ecosphère



Cet inventaire constitue une source d'information incontournable pour autant que les portés à connaissance soient suffisamment détaillés et fiables scientifiquement (liste des espèces et habitats déterminants avec date de mise à jour).

C'est également un outil d'alerte sur les enjeux naturels susceptibles d'être rencontrés dans un territoire donné, dans et aux abords des ZNIEFF.

Dans le cadre des études d'impacts, nous utilisons cet outil :

- pour le cadrage préalable des études d'impacts (recherche de l'évitement, outils d'aide à la décision dans la définition d'un projet...) ;
 - pour la pré-analyse du risque juridique lié à la présence d'espèces protégées dans ou aux abords des ZNIEFF ;
 - pour caler les méthodologies d'investigation proposées dans les devis et les études (détermination des espèces cibles à rechercher, estimation des moyens humains et matériels à mettre en oeuvre, définition de l'aire d'étude...) ;
 - pour analyser le contexte écologique général (densité du réseau de ZNIEFF, principaux enjeux en présence...) ;
 - pour prendre en compte les éventuels impacts indirects, notamment les impacts sur la fonctionnalité écologique vis-à-vis des ZNIEFF (perturbation de l'alimentation hydraulique...) ;
 - pour définir les éventuelles mesures compensatoires (possibilité de faire financer, par un porteur de projet, la restauration et la gestion conservatoire d'espaces en déprise agricole au sein des ZNIEFF).
- Pour un bureau d'études spécialisé dans les milieux naturels, la prise en compte des ZNIEFF est nécessaire mais pas suffisante.

L'objectif du volet faune/flore/habitats de l'étude d'impact est avant tout d'éviter de porter atteinte à notre patrimoine naturel en cherchant à concilier les approches écologiques et économiques.

La jurisprudence indique que la non-prise en compte des ZNIEFF peut être interprétée par le juge administratif comme une insuffisance d'étude d'impact. L'inventaire ZNIEFF constitue un état des connaissances du patrimoine naturel à un instant donné. Or, on ne protège bien que ce que l'on connaît bien. C'est donc un outil essentiel à la protection de la nature.

Une communauté scientifique impliquée

Contribution aux Atlas d'espèces – Cas des champignons

Professeur Régis COURTECUISSÉ

regis.courtecuisse@univ-lille2.fr
Société mycologique de France

Les champignons ont été absents des premières phases de délimitation des ZNIEFF (sigle auquel il a toujours manqué un troisième "F", pour la Fonge...). Les raisons de cette absence sont surtout historiques et seront envisagées. Cependant, les mycologues travaillent depuis environ 25 ans, au travers d'un programme national d'inventaire, pour rassembler, compléter et organiser les connaissances relatives à la fonge française. Aujourd'hui, les bases de données sont riches et commencent à être exploitables, tant en termes de couverture du territoire que de données qualitatives interprétables. Dans certaines régions (Nord – Pas-de-Calais, Lorraine...), des données mycologiques ont été ajoutées aux couches d'informations naturalistes disponibles sur certaines ZNIEFF (dans le cadre des révisions de périmètres pour la seconde génération de ces zones) et quelques tentatives commencent à voir le jour pour proposer des ZNIEFF spécifiques, sur des arguments relatifs à une richesse fongique particulière, tant en métropole que dans certains territoires ultramarins.

Un tour d'horizon des différentes étapes de la connaissance des champignons de métropole sera effectué, précisant l'état des lieux en termes d'organisation et de restitution des données actuelles.

Parallèlement à la structuration des données naturalistes elles-mêmes, la réalisation d'atlas cartographiques commence à être possible grâce à cette dynamique collective.

Préservation des zones humides et inventaires ZNIEFF

Philippe GOETGHEBEUR

Philippe.goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr
Chef du Service des Espaces Naturels et Ruraux -
Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La préservation des zones humides, au-delà de leur biodiversité, est devenue, pour les services qu'elles rendent (autoépuration, régulation des crues et des étiages...), un axe incontournable de la politique de l'eau en France. Cet objectif est mis en avant depuis près de 25 ans et a progressivement gagné en légitimité, notamment au regard des dégradations importantes qui ont touché ces zones depuis le début du siècle dernier. La destruction importante de ces espaces (plus de 50 % des surfaces de ZH détruites au 20ème siècle), est régulièrement mise en avant pour relancer les politiques de préservation des zones humides.

En 1990, s'est rapidement posée la question des cibles prioritaires d'intervention pour la protection des zones humides. À l'époque, c'est naturellement l'inventaire Znieff qui a permis de faire une première évaluation des besoins et définir les premiers éléments de priorité. Il a alors permis de cibler des zones "incontournables" qui restent encore aujourd'hui les zones humides "de référence".

Après quelques années consacrées à la protection de ces premières zones, des besoins d'inventaires complémentaires ont vu le jour. En effet, les inventaires Znieff restaient très incomplets à la fois géographiquement et typologiquement. Des inventaires complémentaires ont donc été réalisés, notamment dans le cadre des politiques des espaces naturels sensibles des Conseils Généraux. Progressivement, ils ont permis de compléter la connaissance, y compris en termes d'évolution de certaines zones déjà inventoriées soit vers une amélioration, soit vers une dégradation. Cette notion d'évolution des inventaires, doit vraiment être comprise comme une amélioration de la connaissance et non comme une incohérence des différents inventaires qui se succèdent. Pour la thématique des zones humides, au delà de la description des milieux et des espèces associées, la description de leur fonctionnement est une nécessité. De la même manière, l'estimation de la menace portant sur un site, sa cohérence, et les liens qui peuvent exister entre plusieurs sites

proches sont également autant de paramètres qui ont complété les descriptions mises en œuvre. Ils sont au cœur de la hiérarchisation des priorités d'intervention.

Régulièrement, la diversité des inventaires (Znieff, Natura 2000, ENS) ou des "classements" (Ramsar, "prioritaires du Sdage", ZHIEP, ZSGE...) concernant les zones humides, est présentée comme incompréhensible et contradictoire par certains acteurs. Il est particulièrement important de développer un discours cohérent et constructif à ce sujet. Une attention particulière est apportée à la mise au point de méthodologies et de références communes à utiliser pour l'ensemble des inventaires mis en œuvre. Les différents inventaires ou dénomination de zones humides se complètent ou s'imbriquent et apportent une hiérarchisation cohérente des zones. Il est primordial de pouvoir clairement expliquer les relations entre ces différents outils de connaissance, ou de hiérarchisation, qui progressivement ont été mis en œuvre. La réactualisation des Znieff a largement "exploité" les sites qui avaient été inscrits aux inventaires ENS par exemple.

L'inventaire Znieff, remis à jour et réactualisé, sert maintenant moins à définir des priorités d'intervention que de donner des éléments visant la non dégradation. Concernant les zones biologiquement remarquables, il devient l'outil le plus complet permettant de servir de référence à la connaissance de l'existant. Le porté à connaissance devient primordial pour que les aménageurs puissent "travailler" en connaissance de cause, éviter au maximum les dégradations et prévoir les compensations.

Certaines zones humides ordinaires, ne renfermant pas d'espèces remarquables, mais peuvent néanmoins jouer un rôle déterminant dans la préservation de la ressource en eau. Les priorités d'intervention peuvent alors être élargies pour cibler les zones potentiellement humides de manière exhaustive. Ces réflexions et inventaires "élargissent" alors la vision et la connaissance apportées par les Znieff.

L'inventaire Znieff est un élément d'un "tout" cohérent, à la fois en terme de connaissance, d'utilisation et d'objectifs et de hiérarchisation, dont l'utilisation, pour les politiques de préservation des zones humides, a été évolutive. Il doit rester en interaction et en complément avec l'ensemble des autres outils disponibles.

Les ZNIEFF-mer, une étroite relation avec le développement des connaissances en milieu marin

Denise BELLAN-SANTINI

denise.bellan@imbe.fr
Directeur de Recherche Emérite -
IMBE-Institut Méditerranéen de biodiversité et
d'écologie marine et continentale -
Station Marine d'Endoume

Dès le lancement du programme ZNIEFF, en 1982, la communauté scientifique travaillant sur le milieu marin s'est fortement impliquée à différents niveaux :

- en coordonnant une typologie des biocénoses, existante, mais encore incomplète, surtout en ce qui concernait la concordance Atlantique-Méditerranée ;
- en adaptant au milieu marin un certain nombre de critères utilisés en milieu terrestre pour établir les listes d'espèces et d'habitats déterminants et remarquables ;
- en réalisant des inventaires les plus fins possible dans des zones non explorées.

Ces approches se sont intensifiées en 1988 lors du lancement de la deuxième génération (Typologie 1993 ; 1994) pour aboutir en 2001 à un inventaire de 100 zones sur 922 km² qui ont constitué par la suite la trame des espaces protégés (parcs naturels ou nationaux, réserves, sites Natura 2000...). Dans ces zones privilégiées des études plus approfondies sur la dynamique, la croissance, les transferts de matière et d'énergie ont pu se développer.

Les documents issus de ces réflexions ont largement servi à l'information et la formation universitaire au niveau Master. La collaboration méditerranéenne alimentée par la démarche ZNIEFF-mer a abouti en 2006 à la rédaction de la typologie pour le CAR/ASP (Convention de Barcelone) et la description des habitats en 2007 ; cette typologie a été intégrée par la suite à la classification EUNIS.

Dans le cadre du développement du programme ZNIEFF-mer on peut attendre un déploiement scientifique suivant trois axes essentiels :

- sélection et suivi des espèces et des habitats sensibles et utiles dans le cadre de l'évolution des milieux, de l'évolution climatique et des impacts anthropiques ;
- bancarisation de données utilisables pour la conservation et la gestion mise à disposition de manuels et de données pour l'éducation et la formation.

DAUVIN J.C., BELLAN G., D.BELLAN-SANTINI, A. CASTRIC, P. FRANCOUR, F. GENTIL, A. GIRARD, S. GOFAS, C. MAHE, P. NOEL, B. de REVIERS 1994 - Typologie des ZNIEFF-Mer. liste des paramètres et des biocénoses des côtes françaises métropolitaines. Coll. Patrimoines naturels, vol. 12 2^e édition - Paris, Secrétariat Faune-Flore / MNHN : 64pp.
PNUE-PAM- CAR/ASP, 2006. Classification des biocénoses benthiques marines de la région Méditerranéenne. 14pp.
PNUE-PAM- CAR/ASP, 2007. Manuel d'interprétation des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la Conservation. Pergent G., Bellan-Santini D., Bellan G., Bitar G., Harmelin J.G. eds., CAR/ASP publ., Tunis : 199pp.

L'avenir en ZNIEFF

Vers un inventaire marin et continental continu

Arnaud HORELLOU

horellou@mnhn.fr
Chef de projet ZNIEFF
Service du Patrimoine Naturel -
Muséum national d'Histoire naturelle

Anthony DORÉ

adore@mnhn.fr
Chargé de mission ZNIEFF marines
Service du Patrimoine Naturel -
Muséum national d'Histoire naturelle

L'inventaire des ZNIEFF continentales, lancé en 1982, est passé dans une grande phase de modernisation en 1997. Cet inventaire, dit de “deuxième génération”, est aujourd’hui presque achevé. L'inventaire des ZNIEFF marines, lancé en 2009, est beaucoup plus jeune. Ces deux volets de l'inventaire sont d'ores et déjà permanents, mais leur continuité doit maintenant être organisée. De nouveaux défis et de nouvelles exigences se profilent et tracent dès à présent l'avenir d'un programme créé à l'origine pour être le socle de connaissance pour les espaces à enjeux de biodiversité remarquable.

Du fait de son grand âge, le programme aura donc connu une série de mutations techniques notables, passant du support papier vers la bancarisation numérique, intégrant la montée en puissance des systèmes d'informations géographiques et plus récemment la généralisation de l'internet. Chacune de ces technologies aura eu son influence, condui-

sant petit à petit vers l'inventaire techniquement continu, et abandonnant enfin l'ancienne logique générationnelle.

L'expérience de la deuxième génération et de sa profonde mutation méthodologique de 1997, confrontée aux besoins nés du Grenelle de l'environnement (2008) et de la Conférence Environnementale (2012), montre que le cadre actuel est très loin d'être désuet. Il est même taillé pour durer. Il nécessite toutefois quelques ajustements afin de veiller à ce que l'information qu'il contient soit toujours actuelle et soit interopérable avec les autres programmes, et à ce que ses références scientifiques suivent l'amélioration de la connaissance. Rien qui ne remettent en cause l'existant ni le fonctionnement, bien au contraire.

Une nouvelle révolution technique se profile. Les grands programmes nationaux ne sont plus les seuls à fonctionner sur des logiques de bancarisation numériques. Nous sommes entrés dans l'ère des Systèmes d'Information sur la Nature et les Paysages, dans l'ère des bases de données naturalistes, dans une ère où les cahiers de terrain sont suppléés par des bases de données. Les anciennes procédures de saisie doivent donc évoluer et les données doivent pouvoir transiter numériquement. Et les étalons d'expertise, que sont les habitats et les espèces déterminants, doivent également intégrer cette logique.

La méthodologie de l'inventaire marin est nettement plus récente. Mais la réflexion a été globale afin qu'il n'y ait plus aucun décalage de cadrage entre les volets marin et continental. L'avenir, c'est aussi l'harmonisation générale du programme, afin que la logique fondamentale de l'inventaire soit la même pour tous, sans toutefois nier les différences physiques et écologiques qui justifient la distinction de ces volets ; et qu'il remplisse de façon égale son rôle, que l'on soit sur terre ou en mer.

Pour une autre utilisation du fichier Znieff

Laurent COUDERCHET

laurent.couderchet@u-bordeaux3.fr
Umr 5185 Ades - Cnrs - Université de Bordeaux

Xavier AMELOT

amelot@u-bordeaux3.fr
Umr 5185 Ades - Cnrs - Université de Bordeaux

Notre contribution au colloque a été envisagée à la suite d'un article publié en 2010 dans la revue Cybergéo¹ qui avait comme objectif de porter la controverse sur la question des zonages environnementaux en général et de l'utilisation du fichier Znieff en particulier.

L'impossible renouvellement des principes

Dans cet article, nous posons entre autre le problème de la généalogie des zonages de protection de la biodiversité et en particulier de la relation Znieff – Natura 2000. Dans les trois années qui ont suivi, les productions territoriales du Grenelle de l'environnement ont amplifié le problème, au moins dans sa dimension théorique. Les nouveaux zonages SRCE sont produits à grand renfort d'outils SIG et de bases de données existantes (Znieff et Natura notamment) dans un temps beaucoup plus court que les précédents. Scientifiquement, on pourrait admettre la fabrication des trames à partir des Znieff ou à partir de Natura mais pas à partir des deux bases en même temps puisque la seconde est déjà produite à partir de la première. Ce recyclage

contente pourtant les acteurs qui y voient la possibilité de produire de nouveaux zonages à moindre investissement : investissement financier pour les régions ou les syndicats de Scot par exemple mais aussi investissement temps pour répondre aux échéances imposées par l'agenda politique, investissement intellectuel enfin.

Dans son principe, le concept de trame est un enrichissement considérable du dispositif spatial² puisqu'il ajoute le réticulaire mobile à la conception surfacique statique, il n'est pas valorisé sur ce registre.

De la fourniture d'informations à la production de connaissance

Une autre utilisation des Znieff pourrait accompagner le renouvellement du paradigme de la conservation. La base de connaissance considérable constituée par le zonage offre matière à d'autres exploitations, nous en proposons deux :

- une étude de la pluralité des représentations des espaces naturels et de leur biodiversité dans le monde associatif, militant et dans le monde scientifique ;
- une analyse spatiale et probabiliste des espaces naturels à l'échelle régionale puis nationale³.

La conclusion de notre article de 2010 proposait une exploitation renouvelée du fichier pour améliorer la connaissance de la biodiversité et de ses représentations. Elle nous semble aller dans le sens de la nouvelle gouvernance écologique appelée de ses vœux par le collectif Grenelle, nous souhaitons la développer dans le cadre du colloque.

¹ Couderchet L., Amelot X., 2010, Faut-il brûler les Znieff, revue électronique Cybergéo, <http://cybergegeo.revues.org/23052> ; DOI : 10.4000/cybergegeo.23052

² Nous sommes engagés sur cette thématique dans le cadre du programme de recherche DIVA 3, financé par le ministère de l'Ecologie : projet AMELI, UMR CNRS ADES, ONCFS, INRA, MNHN.

³ Cette orientation modélisatrice des politiques de conservation a été récemment engagée par l'agence de l'Eau RMC et son guide de reconnaissance des zones humides du bassin (Agence de l'eau, CAEI, 2012).

L'INPN, la référence sur le patrimoine naturel de France

Un outil partenarial au service de la connaissance et de la diffusion

Laurent PONCET

poncet@mnhn.fr

Directeur Adjoint du Service du Patrimoine Naturel
Service du Patrimoine Naturel -
Muséum national d'Histoire naturelle

L'Inventaire national du Patrimoine naturel (INPN) gère et diffuse des informations de référence sur les espèces, les habitats naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique. Il concerne la biodiversité et géodiversité actuelle et passée, le domaine continental et marin, les richesses naturelles de métropole et d'outre-mer.

Au centre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), l'INPN assure de manière standardisée la gestion, la validation et la diffusion de ces informations.

Une mise en cohérence de l'information des différents programmes a été initiée en 2003 et diffusé officiellement en 2005 via le site internet. Les informations diffusées synthétisent des données fournies par les programmes nationaux et par de nombreux partenaires (établissements publics, associations naturalistes, etc.) favorise l'expertise nécessaire aux stratégies de conservation.

L'INPN est basé sur sept "grands" piliers d'organisation :

1. Établir et diffuser des référentiels (taxonomique, habitats, espaces) ;
2. Consolider des données d'origine locale, régionale et nationale dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) ;
3. Organiser la qualification des données en fonction de leurs sources ;

4. Diffuser l'information des programmes nationaux sur une même plateforme :

- Les espaces : ZNIEFF, Natura 2000, espaces protégés, inventaire national du patrimoine géologique.
- La répartition des espèces : inventaires nationaux d'espèces, inventaires par unité départementale, cartographie des habitats naturels, etc.
- Les statuts des espèces : protection et réglementation, listes rouges, plan nationaux d'action, indigénat/endémisme, etc.

5. Fournir une base de connaissance (textes sur les espèces et habitats, séries temporelles, répartitions écologiques, iconographie, etc.).

6. Expertiser les lacunes et des besoins en matière d'inventaire et de suivi de la biodiversité.

7. Synthétiser l'état et l'évolution de la biodiversité et de la géodiversité et contribuer aux rapports nationaux et internationaux.

Concernant le programme ZNIEFF, au-delà des guides méthodologiques, l'INPN diffuse toutes les informations de description des ZNIEFF ainsi que les contours cartographiques validés. La consultation est possible par différentes entrées : par espèce, par collectivités (commune, département, région), par outils cartographique, etc.

Les contours sont également mis à disposition par service web (WMS et WFS), par téléchargement (format SIG) et diffusés vers d'autres systèmes d'information, notamment le Géoportail et à Carmen. Enfin, il est important de noter que les fiches ZNIEFF ont toutes une adresse web unique, pérenne et standardisée que l'on peut référencer dans d'autres systèmes. De nouveaux formats seront prochainement proposés (pdf, XML...) qui permettront à chacun d'utiliser les résultats de ce programme avec plus de facilité.

Enfin, il est possible d'avoir des bilans synthétiques du programme ZNIEFF au niveau national comme au niveau régional. Il est ainsi possible d'obtenir des chiffres clefs comme par exemple le nombre de zones au niveau national ou régional, les superficies ZNIEFF sur le domaine terrestre ou marin, le pourcentage des surfaces régionales couvertes par les ZNIEF, etc.

Comité d'organisation

Muséum national d'Histoire naturelle
Service du Patrimoine Naturel

Jean-Philippe Siblet, directeur
Sébastien Languille
Arnaud Horellou
Katia Herard
Tiphaine Dubreil
Anthony Doré

Prestataire d'organisation

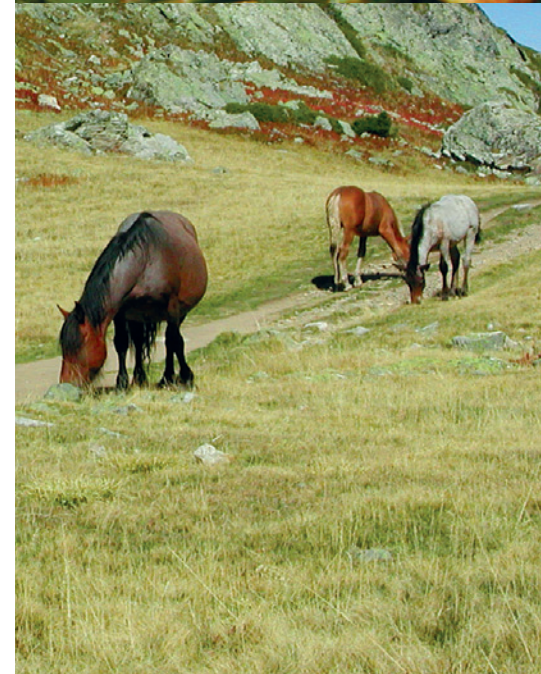
Alpha Visa Congrès
<http://www.alphavisa.com/fr/>

Création Graphique

Hélène Mulot
<http://par-enchantement.fr/>

Webmaster

Franck Nicoux
<http://www.francknweb.com>
Novembre 2012





**Ministère de l'écologie, du Développement
Durable et de l'énergie (MEDDE)**
www.developpement-durable.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle
www.mnhn.fr

Service du Patrimoine Naturel
www.mnhn.fr/spn/

Inventaire national du Patrimoine naturel
<http://inpn.mnhn.fr>